



REVENDEICATIONS PARTICULIÈRES : RECHERCHE, RÉDACTION ET SOUMISSION

John Burns ~ Donovan & Company

6^e étage, 73 Rue Water

Vancouver, BC V6B 1A1

Site web : www.aboriginal-law.com

Téléphone (604) 688-4272

Fax (604) 688-4282

Soumission des revendications particulières

- Le point de départ :
 - ▣ Qu'est-ce qu'une revendication particulière
 - ▣ *La Loi sur le Tribunal des revendications particulières, art.14*

Qu'est-ce qui n'est PAS une revendication particulière?

- ❑ Trop récente
- ❑ Fondée sur un traité moderne
- ❑ Fondée sur des fonds pour de nouveaux programmes ou services
- ❑ Fondée sur un accord avec un mécanisme de résolution
- ❑ Fondée sur des droits ou titres ancestraux, ou invoque de tels droits ou titres
- ❑ Fondée sur des droits issus de traité à des activités susceptibles



Exigences de déclaration

- Que se passe-t-il après qu'une réclamation ait été déclarée?
- Révision des normes minimales
- Délais de la réponse du Canada



Rôle de la Première Nation

- Identifier des revendications potentielles
- Établir les priorités
- Source des éléments de preuve
 - ▣ histoire orale
 - ▣ preuves documentaires
- Révision de la revendication avant la soumission



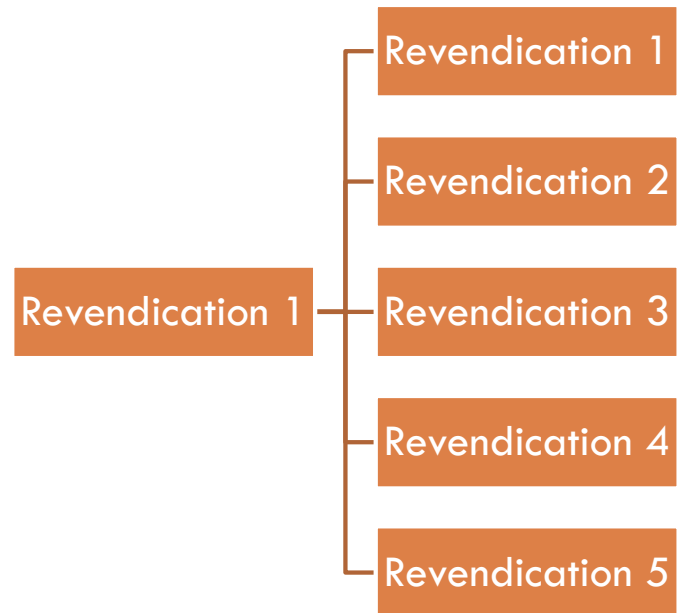
Rôles du chercheur et de l'avocat

- Nécessite un respect mutuel / une bonne relation de travail
- Nécessite l'interaction à toutes les étapes
- L'importance potentielle des projets de rapports de recherche



Éviter le problème d'une «acceptation partielle»

- Qu'est-ce qu'une acceptation partielle?
- Tentatives de résolution après la soumission
- Éviter le problème en soumettant plusieurs réclamations



La nécessité d'identifier le préjudice

- L'établissement d'une infraction d'obligation légale n'est pas suffisant
- Il faut établir les dommages
- Des preuves préliminaires de dommages peuvent être suffisantes
- Inverser le fardeau
 - ▣ le fiduciaire avec intérêt personnel



Renseignements sur la rédaction des revendications

- ❑ Écrire clairement; relire attentivement
- ❑ Raconter l'histoire (commencer au début)
- ❑ Sommaire exécutif (pour orienter le lecteur)
- ❑ Si possible, laisser le document s'occuper des lourdeurs
- ❑ Raconter l'histoire au complet (embrasser vos faiblesses)
- ❑ Situer vos revendications dans le cadre juridique existant



Identifier votre recours

- *La Loi sur le Tribunal des revendications particulières*, p. 20(1)(e)(f)(g)(h)
- Politique sur les revendications particulières et guide sur le processus de règlement (Annexe) p. 1, 2 et 3
- La différence critique entre prendre avec ou sans l'autorité légale



Faire avancer les revendications particulières

- ❑ La subvention est actuellement disponible
- ❑ Le Tribunal aidera à préciser les lois et à résoudre les impasses
- ❑ La Première Nation en profite de l'identification, de la recherche et de la résolution de ses revendications particulières

